

**Prestations assurées dans le cadre de la gérance des biens immobiliers
 (Locaux d'habitation non meublés)**

Propriétaire bailleur
<p><u>Honoraires de gestion correspondant aux prestations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encaissement des fonds pour le compte du propriétaire - Suivi des impayés – relances – commandement de payer. Déclenchement d'une procédure de résiliation du bail et expulsion si nécessaire - Si souscription ALI, exécution des démarches nécessaires - Régularisation des charges locatives - Exécution des travaux d'entretien à la charge du propriétaire - Présentation d'états comptables trimestriels et virement des sommes disponibles - Etablissement de l'état préparatoire à la déclaration annuelle des revenus fonciers <p align="center">6 % HT soit 7.20% TTC</p>

TARIFS 2018 (non meublés)

Propriétaire bailleur	Locataire
<p>Honoraires de négociation et de publicité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils pour louer le bien au meilleur prix - Publicité sur des médias diversifiés et choix des locataires <p align="center">20 Euros TTC</p>	<p>Ø</p>
<p>7,20 % T.T.C. dans la limite maximum de :</p>	<p>7,20 % T.T.C. dans la limite maximum de :</p>
<p>Honoraires d'état des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un état des lieux d'entrée et d'un état des lieux de sortie <p align="center">3 € / m² TTC</p>	<p>Honoraires d'état des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un état des lieux d'entrée et d'un état des lieux de sortie <p align="center">3 € / m² TTC</p>
<p>Honoraires de location :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite des biens - Vérification des pièces constituant le dossier locataire - Rédaction du bail et des actes de cautionnement solidaires dans le cadre de la législation en vigueur <p align="center">De 8 € / m² TTC</p>	<p>Honoraires de location :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite des biens - Vérification des pièces constituant le dossier locataire - Rédaction du bail et des actes de cautionnement solidaires dans le cadre de la législation en vigueur <p align="center">De 8 € / m² TTC</p>

Baux commerciaux et professionnels : 12 % Hors Taxes (à la charge du locataire)

Renouvellement des baux commerciaux : 6 % Hors Taxes (à la charge du locataire)